

*Refus des  
barèmes pour les  
promotions*

*Indépendance  
syndicale*

*Égalité  
des primes*

## LE SNPTEs POUR UN SYNDICALISME AU SERVICE DE TOUS LES PERSONNELS

**Le SNPTEs vit aujourd'hui une période particulièrement importante pour son devenir.**

**Il doit, en effet, concrétiser son désir d'indépendance par son maintien de leader dans les C des ITRF de catégorie A, B et C et les CAPA des adjoints techniques (**66 % des sièges !**).**

Le ministère nous a imposé, pour ces élections CAPA-CAPN, l'utilisation du vote électronique celui présente un avantage certain en permettant de voter, pendant plusieurs jours et à n'importe quelle heure, il requiert, pour des questions de sécurité, l'utilisation d'un espace électeur auquel on accède grâce à une adresse mail professionnelle et à un mot de passe.

**Nous avons à cet effet créé des didacticiels que nous avons mis en ligne sur notre site web :**

- Vote électronique pour les CAPN ITRF cat. A et B des universités, des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS ([cliquez ici](#))
- Vote électronique pour les personnels des bibliothèques ([cliquez ici](#))
- Votes électroniques pour les CAPN et CAPA des ATRF ([cliquez ici](#))
- Tutoriels votes électroniques - Personnels ITRF de catégories A, B et C de l'Educa nationale (EPLE, services académiques, etc.) ([cliquez ici](#))

**Petite difficulté,** il convient, pour ceux qui sont en poste dans l'enseignement supérieur, de se créer adresse mail spéciale. Là aussi nous indiquons sur notre site web comment créer et utiliser celle-ci.

**Enfin, il sera aussi extrêmement important de voter SNPTEs, le jeudi 4 décembre, cette fois dans des urnes classiques, pour le comité technique ministériel et pour le comité technique de votre établissement (ou rectorat). Ce sont aussi ces résultats qui permettront aux SNPTEs d'asseoir sa légitimité et sa représentativité juridique..**

### Les journaux spéciaux élections du SNPTEs en ligne

